ANNEXE 2867-6

pax christi international

Représentation auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Representation at the United Nations Office in Geneva

Mouvement international catholique pour la paix
International Catholic Peace Movement

PXI-DH-150
26.08.85

3, rue Argand
CH-1201 Genève

Téléphone 022/32 21 41
Telex 427993 txc-ch att. pax christi
C.c.p. 12-10145 Genève

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.
38e session, 1985

point 6 de l'ordre-du-jour :
"Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales (...) dans tous les pays..."

Intervention orale de PAX CHRISTI INTERNATIONAL

(Une question de principe)

Madame la Présidente,

Malgré le peu de temps qui nous est imparti pour traiter des violations des droits de l'homme dans tous les pays, nous désirons brièvement nous interroger sur la signification de la réduction du temps de parole à 5 minutes pour les O.N.G. à ce point précis de l'ordre-du-jour.

Il est évident que le retard dans les travaux de la Sous-Commission conduit à une limitation du temps de parole, mais nous aimerions souligner que le retard n'est pas dû aux O.N.G. et qu'en conséquence nos organisations sont injustement pénalisées pour les longues tirades de certains orateurs aux points précédents, notamment le point 4. Nous éprouvons des difficultés pour soumettre nos déclarations écrites et la réduction du temps de parole affecte nombre de nos représentants qui sont venus à Genève pour ce point de l'ordre-du-jour afin de vous présenter leurs témoignages sur les atteintes des droits de l'homme qu'ils ont directement vécues. Ceci nous conduit tout naturellement à nous interroger sur l'importance accordée par votre Sous-Commission, organe d'experts, à ces informations directes dans le cadre de ses travaux.

Pour ne pas dépasser ces 5 minutes, nous limiterons notre intervention à quelques commentaires sur des situations de pays dans lesquels nos membres et correspondants nous ont soumis des témoignages.

International President : Bishop Luigi Bettazzi, Piazza Castello 3, I-10015 IVREA (Italia)
International Secretary : Etienne De Jonghe, Kerkstraat 150, B-2000 ANTWERP (Belgium)
Representative in Geneva : Adrien-Claude Zoller, 18, route de Peney, CH-1214 VERNIER, Tel. 022/41 22 30

(La situation au Timor oriental)

Madame la Présidente,

Nous désirons à nouveau lancer un appel à votre Sous-Commission et à la communauté internationale pour qu'elles entendent le cri du peuple du Timor Oriental. Nous le faisons sans aucune animosité à l'égard des Représentants de l'Indonésie, mais sur la base des informations graves et tragiques que nous continuons à recevoir de ce territoire.

Ces derniers mois, plusieurs rapports et prises de position ont confirmé les informations que nous avions soumises au cours de ces 3 dernières années. Nous pensons aux rapports d'Amnesty International et de la Commission Justice et Paix des Pays-Bas, deux organisations dont l'impartialité et la qualité des travaux ne sauraient être mises en doute. Nous pensons aussi à la déclaration signée par des dizaines de Parlementaires d'une quinzaine de pays et au rapport 1985 sur les droits de l'homme du Parlement Européen, lesquels expriment leur grande préoccupation au sujet du Timor.

Suite aux affirmations de la délégation indonésienne durant la dernière session de la Commission des Droits de l'Homme, PAX CHRISTI INTERNATIONAL a aussi procédé à une vérification de ses sources. Nous pouvons maintenant confirmer que le rapport de l'Eglise catholique du Timor, que nous avons distribué au début de cette année, est authentique. Ceci étant, nous pensons qu'il est temps que les autorités indonésiennes entrent dans le vif du sujet, c'est-à-dire la discussion sur le contenu particulièrement inquiétant de ces documents.

Une amélioration de la situation des droits de l'homme au Timor ne peut pourra commencer que lorsque les forces d'occupation permettront une ouverture complète du territoire, ce qui signifie libre accès de délégations étrangères, visites et entretiens sans témoins, entrée et sortie de personnes, de biens, dont notamment l'échange de correspondance. L'octroi au C.I.C.R. de l'autorisation de visiter quelques lieux de détention et quelques villages, sans doute bien choisis, ne constitue qu'une progression de quelques millimètres, alors que la situation requiert des mesures plus urgentes: le Timor Oriental continue d'être totalement isolé du reste du monde par les forces d'occupation, tandis que le Ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie a lui-même reconnu que les forces armées avaient commis plusieurs excès.

Aussi, PAX CHRISTI INTERNATIONAL est d'avis qu'une prise de position de la Sous-Commission à ce sujet serait de la plus haute importance pour l'avenir et l'intégrité physique des habitants du Timor oriental.

(La situation au Sri-Lanka)

L'an dernier, à ce même point de l'ordre-du-jour, nous sommes intervenus à propos du Sri-Lanka et de la Turquie. Pour ce qui est du Sri-Lanka, nos craintes se sont révélées fondées : de graves violations ont continué à se produire. PAX CHRISTI note avec satisfaction que des négociations entre les Parties ont commencé au Bhoutan, mais nous ne comprenons pas que les mesures d'exception et les pouvoirs arbitraires conférés aux forces de l'ordre du Sri-Lanka n'aient n'aient pas été abolis.

(Les droits de l'homme en Turquie)

Dans le cas de la Turquie, aucune amélioration n'est survenue. Nous venons d'assister à un "lobby" considérable de ce pays dans le débat sur l'Arménie, et sommes d'avis qu'au lieu de chercher à ré-écrire l'Histoire, les autorités turques feraient mieux de consacrer leur énergie à l'amélioration de la situation actuelle des droits de l'homme dans leur pays. A deux reprises, l'Ambassadeur de la Turquie, en personne, a rammassé tous les exemplaires du rapport sur les droits de l'homme en Turquie que nous avions déposés sur la table au fond de la salle, comme cela nous avait été conseillé. Nous espérons que cet intérêt pour notre rapport se traduira rapidement en une politique de promotion des droits de l'homme dans ce pays.

(La situation en Amérique Centrale)

Nous voulions parlé de la situation en Amérique Centrale. Le temps nous manque malheureusement. Nous rendons simplement les membres de la Sous-Commission attentifs à notre communication écrite sur le Salvador (NGO/13), qui donne des chiffres sur les 5 premiers mois de 1985, et aux informations données lors du point 9 sur le Guatemala. A ce propos, il nous faut malheureusement ajouter un nouveau fait : le 30 juillet dernier, un nouveau responsable du 'Grupo de Apoyo Mutuo' (association des parents de disparus guatém altèques) a été assassiné à Guatemala-City. Il s'agit de M. Carlos Leonel Caxaj Rodriguez. Il serait utile que l'honorable "M. Martinez" guatémaltèque puisse commenter devant votre Sous-Commission cette nouvelle exécution sommaire dans son pays.

Madame la Présidente, je vous remercie de votre attention.

Genève, le 26 août 1985